

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 35

N°103

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 18h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Fethi CHOUDER	Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

**Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine**

**OBJET : Acquisition par la Commune du terrain bâti 95 boulevard Félix Faure sur la
parcelle cadastrée S6 auprès de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des Domaines du 24 juin 2019 ;

Considérant que l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) a acquis le 16 septembre 2011 le terrain et les bâtiments situés au 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée S 6, dans le cadre de la mission d'intervention foncière confiée par la Commune d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers a acquis auprès de l'EPFIF l'usufruit de la propriété en septembre 2014 pour une durée de deux ans renouvelée à deux reprises pour un montant de 162.000 € à la date du 1^{er} octobre 2018 ;

Considérant que la SPL Plaine Commune Développement a été missionné dans le cadre d'une convention de mandat foncier pour les opérations d'aménagement et les négociations avec les promoteurs sur ce terrain ;

Considérant qu'à la suite des études intervenues dans le cadre de la convention d'intervention foncière, il a été décidé que la Ville d'Aubervilliers acquière auprès de l'établissement public foncier d'Ile de France le terrain bâti cadastré S6 d'une superficie de 6 458m² pour un montant de 2.470.200 € ;

Considérant que la Ville d'Aubervilliers, qui sera devenue propriétaire de la parcelle cadastrée S6 sise 95 boulevard Félix Faure, prévoit la réalisation d'un projet immobilier de 20 000 m² à destination de commerces et de bureaux.

Adoption à l'unanimité par 43 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Jean-François MONINO, Pascal BEAUDET)

DELIBERE :

APPROUVE l'acquisition par la Commune du terrain bâti situé 95 boulevard Félix Faure sur la parcelle cadastrée S6, auprès de l'EPFIF et correspondant à un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtiments occupés.

AUTORISE la Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document nécessaire.

DIT que l'acquisition du terrain bâti s'effectuera au prix de 2.470.200 € majorés des honoraires et frais d'actes notariés.

Reçu en préfecture le : 10/07/19

Publié le : 10/07/19

Certifié exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

